

**Fiche de produit: Assurance solde restant dû**

Entreprise	P&V Assurances SC
Nom du produit	Assurance solde restant dû
Description	Assurance vie individuelle souscrite par une personne physique ou une personne morale sur la tête d'un assuré par laquelle un capital est versé en cas de décès de l'assuré aux bénéficiaires préalablement désignés.
Groupes-cibles	Toutes les personnes physiques qui souhaitent acheter, construire ou rénover un logement et qui contractent un emprunt à cet effet. Les sociétés qui veulent garantir un crédit de la société.
Parties	Preneur d'assurance = personne physique ou personne morale Assuré = personne physique Bénéficiaire décès = personne(s) physique(s) ou personne morale (keyman)
Couverture	Décès avec capital dégressif
Âge de souscription Âge final	Âge maximal de souscription : 75 ans Âge final assuré : 99 ans
Durée contrat	Au choix – durée minimale de 3 ans Si fiscalité épargne-pension: durée minimale de 10 ans Si fiscalité EIP: durée jusqu'à l'âge de la pension légale de l'assuré
Participation bénéficiaire	Aucun
Capital minimal à assurer	7.500 EUR
Financement	La prime est à payer au choix mensuellement (avec domiciliation), trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
Primes	Type prime: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primes périodiques constantes</li> <li>• Primes de risque</li> <li>• Prime unique</li> </ul> Durée paiement de primes (primes périodiques constantes): Par défaut égale à 2/3 <sup>de</sup> de la durée du contrat mais possibilité plus courte.
Fiscalité	Taxe sur les primes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-fiscal et épargne à long terme : 2%</li> <li>• Epargne-pension : 0%</li> <li>• Engagement individuel de pension : 4,40%</li> <li>• Assurance dirigeant d'entreprise : 4,40%</li> </ul>

Rachat	<p>Le droit de rachat n'existe pas pour les contrats qui sont payées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des primes de risque;</li> <li>- des primes périodiques constantes payables pendant une période dépassant la moitié de la durée du contrat.</li> </ul> <p>Indemnité de rachat: 5% calculé sur la valeur de rachat, diminue de 1% les 5 dernières années avec un minimum de 159,72 EUR (montant de base 75 EUR 1988)</p>
Acceptation médicale et financière	Oui
Tarif	<p>La prime dépend de plusieurs critères de segmentation comme e.a. le niveau du capital assuré, du fait que l'assuré est fumeur ou non-fumeur et l'état de santé de l'assuré.</p> <p>La prime est garantie pour une période de 3 ans à partir de la date de prise de cours du contrat. La prime peut être révisée après chaque période de 3 ans, à la date d'échéance annuelle du contrat.</p>
Frais	Pour les contrats pour lesquels des primes sont payées, un forfait annuel de 35 EUR est applicable au contrat.
Garanties complémentaires	<p>Prime unique: pas possible</p> <p>Primes de risque: Assurance complémentaire accidents</p> <p>Primes périodiques constantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement de primes</li> <li>• Assurance complémentaire accidents</li> </ul> <p>à condition que la durée de paiement des primes des garanties complémentaires est égale à la durée de paiement de primes de la garantie principale.</p>